

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Chantal MENIGOT et Bernard CERF, **membres suppléants.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à Robert NATALE, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Christine DEL PIE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 6 avril	Le 6 avril	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Claude SCHWANDER est désigné.

2017-03-24 Motion SERTRID

Rapporteur : Christian RAYOT

Ajout de ce point à l'ordre du jour, le Président demande l'accord des membres du Conseil.

136kg, 150kg, 280kg, de déchets produits par an et par habitant pour respectivement le SICTOM, la CCST, et le Grand Belfort. Les écarts sont considérables et résultent des efforts différenciés faits par les uns et les autres depuis des années pour encourager et développer le tri sélectif et donc, des politiques ambitieuses en matière de respect de l'environnement.

Du fait de ces écarts, le projet de l'ancien Président du Sertrid d'instaurer le financement d'une part fixe par habitant conduirait à une modification radicale de la répartition des coûts de l'usine d'incinération de Bourogne qui était jusqu'à présent calculée sur le seul critère du tonnage.

Cette initiative ne peut que conduire à une forte augmentation du prix payé par les habitants de nos communautés de communes. Augmentation d'autant plus forte que l'ancien Président du Sertrid envisageait d'enlever à nos communautés de communes les recettes importantes issues du tri par les subventions des éco-organismes.

Nos représentants au Sertrid ont refusé cette orientation et ont élu un nouveau Bureau qui s'est engagé dans une démarche de dialogue et de travail pour construire des solutions différentes et concertées, respectueuses de nos choix en matière de collecte des déchets et de nos habitants.

Il serait inconcevable qu'ils soient pénalisés par une augmentation brutale des tarifs de l'ordre de 30%, pour les récompenser de leurs efforts !!

Le conseil communautaire de la communauté de communes du Sud Territoire réunit le 13 avril 2017 approuve leurs choix et affirme sa détermination à refuser toute logique de force et d'affrontement pour gérer les rapports entre les collectivités locales du Territoire de Belfort.

Il tient à rappeler que les territoires ruraux mais aussi les agglomérations moyennes comme celle de Belfort et de Montbéliard sont menacées par la dynamique de métropolisation qui tend à concentrer sur une quinzaine de grandes agglomérations l'ensemble des investissements publics et privés et bien sur les emplois et la richesse fiscale qui leurs sont liés. Nos communautés de communes se sont liées à la communauté d'agglomération de Belfort, à celle du Pays de Montbéliard et à la communauté de communes du Pays d'Héricourt pour faire face à ce péril. Les enjeux sont considérables et requièrent le respect de chacune d'entre elles.

Pour faire de notre Pôle métropolitain un outil d'avenir il est vital d'unir nos forces mais aussi nos intelligences, notre diversité, on ne peut imaginer sérieusement construire l'aire urbaine autrement que par le respect du débat et de la démocratie.

On ne peut pas ne pas tenir compte de la moitié des communes du Département et de leurs habitants mais aussi de nos partenaires d'Alsace et de Haute Saône qui se sont engagés à nos côtés.

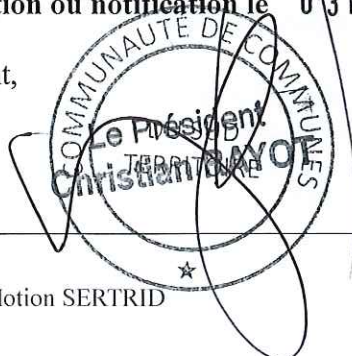
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 35 voix pour et 1 contre des membres présents décide :

- **D'adopter la motion distribuée en séance et relative au SERTRID**

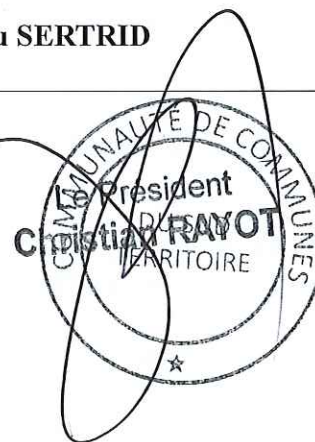
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 03 MAI 2017

Le Président,


Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SUD TERRITOIRE

Le Président,


Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SUD TERRITOIRE